



Native Women's Association of Canada

COMMUNIQUÉ – PUBLICATION IMMÉDIATE

L'Association des femmes autochtones du Canada appuie les recommandations formulées par le rapporteur spécial des Nations Unies dans son rapport

OTTAWA (Ontario), le 14 mai 2014 – L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) accueille favorablement le rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, James Anaya. Ce rapport souligne les préoccupations constantes des peuples autochtones en matière de droits de la personne au Canada et comprend des recommandations en vue d'apporter les améliorations nécessaires aux lois et aux politiques gouvernementales. L'AFAC demande au gouvernement du Canada d'assurer la mise en œuvre de ces recommandations en collaboration avec les peuples et les organisations autochtones.

Dans son rapport, M. Anaya incite le gouvernement fédéral à mener une enquête nationale approfondie sur la question des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues. Cette recommandation arrive à point nommé à la lumière des informations récentes selon lesquelles la Gendarmerie royale du Canada a dressé une liste de quelque 1200 cas de disparition et de meurtre de femmes autochtones au Canada. L'inertie qu'oppose le gouvernement fédéral à la réclamation d'une enquête attire l'attention sur la scène internationale, soulevant un tollé général d'organisations et de communautés autochtones, de députés fédéraux et d'organismes internationaux.

Le rapport de M. Anaya est l'aboutissement de la visite qu'il a faite au Canada en octobre 2013, lorsqu'il a examiné la situation des peuples autochtones, y compris la dénonciation par des femmes autochtones et leurs familles de nombreuses violations des droits de la personne. Pendant son séjour au Canada, le rapporteur spécial a visité plusieurs endroits dans différentes régions du pays et il a rencontré des représentants du gouvernement du Canada et de groupes autochtones (dont l'AFAC).

La présidente de l'AFAC, Michèle Audette, a déclaré : « Nous sommes heureuses de voir que le rapporteur spécial réitère l'argument avancé depuis longtemps par l'AFAC, que beaucoup d'autres appuient, voulant qu'une enquête nationale publique soit tenue et qu'un plan d'action exhaustif élaboré pour faire face à cette situation. La question de la violence envers les femmes et les filles autochtones demeure cruciale et il faut agir énergiquement immédiatement et prendre les mesures qui s'imposent.

L'AFAC reconnaît l'engagement du rapporteur spécial envers la sensibilisation à l'égard de la situation des peuples autochtones, les femmes et les filles surtout, en matière de droits de la personne au Canada et applaudit les efforts qu'il déploie pour encourager le gouvernement canadien à remplir l'obligation qui lui est faite de maintenir et de protéger les droits fondamentaux des Autochtones. « J'incite fortement le gouvernement à faire preuve de considération pour les préoccupations grandissantes de la communauté

nationale et internationale et à mettre immédiatement en œuvre une enquête publique nationale », a dit la présidente Audette.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur le but collectif d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones (Premières Nations et Métisses) au sein de leurs propres sociétés et de la société canadienne. À titre d'organisme national qui représente les femmes autochtones depuis 1974, l'AFAC a pour mandat de réaliser l'égalité pour toutes les femmes autochtones au Canada.

- 30 -

Pour obtenir plus d'information, contacter :

Claudette Dumont-Smith

Directrice générale de l'AFAC

1, rue Nicolas, 9^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone : 618-722-3033, poste 223

Sans frais : 1-800-461-4043

Courriel : cdumontsmith@nwac.ca

Site Web : www.nwac.ca